

V.2. PREJUGES CONCERNANT LES NIVEAUX DE LANGAGE

1. PRESENTATION

A. Il y a plusieurs façons d'écrire, et surtout de parler le français (ou d'autres langues). Pour faire simple, on peut distinguer **trois niveaux de langage** (parfois appelés registres de langage) : le niveau soutenu (ou littéraire) ; le niveau courant (ou commun) ; et le niveau familier (ou populaire, incluant l'usage argotique). Bien sûr, toute expression n'a pas forcément son correspondant (sa « traduction ») dans les deux autres niveaux, ou alors l'a en abondance.

B. Voici quelques **exemples**, susceptibles d'aménagements :

1) La jeune fille brûle éperdument d'amour pour ce damoiseau / La fille est très amoureuse de ce garçon / La gonzesse flashe à mort sur le mec (elle kiffe grave).

2) Une captive et un représentant de la loi / Une prisonnière et un policier / Une taularde et un flic.

3) Les Dupont jouissent d'une fortune considérable / Les Dupont ont beaucoup d'argent / Les Dupont sont bourrés de blé.

4) J'éprouve un goût soutenu pour la musique de jazz / J'aime beaucoup le jazz / Le jazz, j'en suis dingue.

5) Ta présence eût été hautement souhaitable / J'aurais préféré que tu sois présent / T'aurais pu t'pointer.

6) Il fut vivement intimidé / Il a été gêné / Il s'est tapé la gêne.

7) La durée en fut succincte / Cela n'a pas duré longtemps / C' tait court.

8) Jouir d'une large audience / Etre très répandu / Se trouver tout partout.

C. Se pose alors la question de la **norme** : que peut-on (qu'est-il permis de) dire ou écrire ? Une conception obsolète de la norme condamne systématiquement l'usage du langage familier ou populaire, considéré en quelque sorte comme l'ennemi à abattre. Cette position tenue par des puristes d'autrefois (d'aujourd'hui encore) manque de réalisme et n'est pas défendable. Certes la norme actualisée dans l'enseignement du français récupère une part de cette façon de voir lorsqu'elle interdit à juste titre l'usage du langage familier et populaire dans les copies (devoirs, interrogations, bilans, examens,...) Il s'agit d'apprendre aux jeunes à bien repérer les niveaux de langage et de sensibiliser au fait qu'il n'y a pas à en user n'importe comment. En effet, la véritable norme n'exclut aucun des niveaux, mais détermine leur emploi respectif en fonction des **situations**. Celles-ci incluent des **personnes**, qui communiquent dans des **circonstances** particulières par le lieu, le moment, l'activité, le contexte de la conversation, etc. La norme n'est donc pas déterminée par des préjugés expliqués ci-après, encore très répandus.

2. LES PREJUGES

Des préjugés tenaces concernant les niveaux de langue risquent d'encombrer les esprits de personnes qui souhaitent progresser en français et ont intérêt à le faire. Ces préjugés, classés ici en trois catégories, sont un frein, hélas efficace, à l'apprentissage ! Les décrire permettra sans doute de mieux s'en débarrasser.

A. Préjugé esthétique et moral.

Ce préjugé accrédite ou discrédite ce qui est supposé beau ou laid langage (jugement esthétique), ou ce qui est supposé être bien ou mal parler (jugement moral, souvent cousin de l'appréciation normative). N.B. Le wallon, langue des ancêtres, a subi très exactement semblable préjudice, et avec une rigoureuse efficacité destructrice, qui a fait qu'il ne subsiste qu'à l'état de vestige, en dépit de nombreuses volontés réparatrices.

Ainsi le parler familier, populaire (ou argotique) peut être jugé **esthétiquement** (« très laid, relâché, peu surveillé, fautif ») par ceux qui se refusent à en user, mais également par ceux qui en font un usage courant et sont cependant plus ou moins culpabilisés de « mal parler » : sentiment sans doute largement consécutif à toute une culture scolaire ou républicaine !

Par ailleurs, le langage soutenu (ou littéraire) peut être condamné **moralement** comme étant le propre des snobs et des pète-culs, erreur volontiers répandue par certains films ou chansons. Tandis que le langage familier risque d'être méprisé pour sa supposée vulgarité et grossièreté.

B. Préjugé concernant l'utilité.

Ce préjugé accrédite exclusivement le langage estimé **utile** parce qu'il est en usage, parce qu'on « s'en sert réellement », et discrédite un langage jugé inutile, désuet, obsolète, parce qu'on « ne parle plus (ou pas) comme ça ».

Ce préjugé frappe au premier chef le langage soutenu ou littéraire, avec ses passés simples et ses subjonctifs imparfaits, et toutes sortes de tournures et de mots qu' « on ne comprend pas » ; formes cependant bien plus répandues qu'on ne croit, à en juger par exemple par leur présence dans de nombreux commentaires sportifs.

Il peut concerner également des usages linguistiques populaires, comme parfois l'argot.

C. Préjugé concernant les catégories sociales et les métiers.

Ce préjugé admet à tort que tel niveau de langage est la propriété exclusive d'un **milieu** ou d'une **catégorie sociale** (éventuellement appelée classe sociale, imaginée selon un clivage bien net, encouragé par une idéologie marxiste ou apparentée).

A ce titre, il est donc éventuellement la manifestation d'une « lutte des classes » par langage interposé, qui fait que ceux qui se réclament d'une catégorie sociale estimée supérieure affecteront éventuellement un conformisme langagier et manifesteront du mépris pour un langage estimé « propre à la basse classe, la petite extraction, la racaille » ; en revanche, ceux qui sont fiers de sortir « du peuple » seront parfois les premiers à critiquer le parler des « aristos », des « bourges », ou de leurs imitateurs supposés, les « intellos » prétentieux et péteux : préjugé particulièrement paralysant dans certaines bandes de jeunes, qui imposent ainsi des interdits de parole, et condamnent à rester circonscrit dans un univers langagier restreint.

Ce préjugé s'applique également aux **métiers**, aux professions, et accrédite par exemple la croyance selon laquelle un ouvrier parle forcément un langage populaire, et qu'un professeur de lettres s'exprime obligatoirement en langage soutenu.

3. CONSTATS ET OBSERVATIONS.

A. A propos du niveau soutenu (ou littéraire).

Nous avons vu que le premier des préjugés ne lui est pas défavorable en ce qui concerne les considérations esthétiques ; par contre le niveau soutenu se voit par lui « moralement » condamné. Or son usage snob et prétentieux ne l'est éventuellement que pour ceux qui le sont eux-mêmes, pas pour les autres.

Le deuxième préjugé veut de son côté ranger l'usage « littéraire » dans un musée poussiéreux. Or, s'il ne peut être utilisé, ce n'est vrai que pour ceux qui l'ignorent.

Tandis que le troisième préjugé confine ce niveau de langue dans le tiroir « de la haute » ou de professions prestigieuses. Selon lui, le roi des Belges, par exemple, serait censé n'utiliser que le langage soutenu tant par sa position d'aristocrate (catégorie sociale) que par sa fonction royale (métier). Ses discours périodiques, essentiellement exprimés en langue courante, suffisent à le démentir...Et ce langage est à la portée de tous ceux qui l'ont acquis, quelle que soient leur profession et leur appartenance sociale.

Non seulement la connaissance du niveau soutenu (ou littéraire) permet l'accès à la richesse du patrimoine littéraire et linguistique, mais surtout, il est d'un emploi pratique très sûr dans de nombreuses situations, où celui qui l'utilise se met clairement à son avantage pour se faire entendre, étant d'ailleurs valorisé de la sorte aux yeux des interlocuteurs.

Comme le niveau soutenu est le moins assimilé, le moins maîtrisé par la majorité des francophones, il y a du même coup pour la plupart du pain sur la planche, en vue d'un apprentissage progressif (dont on peut espérer qu'il apporte du plaisir). C'est une des raisons (à côté d'autres, sans doute encore plus importantes, qui touchent le contenu des œuvres) qui encouragent la lecture des grands maîtres de la littérature française.

B. A propos du langage familial (ou populaire et argotique).

Nous avons vu que le premier préjugé lui est très défavorable. Il est selon lui censé être laid. Or il s'agit là d'un pur jugement de valeur. Par ailleurs, il est censé être vulgaire et grossier. Or le langage familial ou populaire n'est vulgaire dans son ensemble qu'au sens étymologique du terme (latin *vulgus*, signifiant « le peuple »), mais pas dans le sens où il s'agirait d'un langage grossier. Les mots et tournures de ce niveau de langue, dont on peut affirmer qu'ils ont une signification grossière dans un large éventail de situations (comme dans « Cesse de te bourrer la gueule et de te remplir la panse ») s'y trouvent en très infime minorité linguistique. Mais si deux copains risquent d'être en retard au cinéma, et que l'un dit à l'autre : « Magne-toi le train » [voire « le cul »], il n'y a aucune grossièreté dans la mesure où ce code, cette façon de parler, est parfaitement admise par chacun. La grossièreté existe dans la mesure de la gêne et de l'humiliation d'autrui, qui ici est le résultat soit d'un choix délibéré de transgresser le code en vigueur, les façons de parler jugées normales, attendues par un interlocuteur, soit de le faire inconsciemment, par ignorance de la langue et de ses usages. Et par ailleurs, le langage soutenu n'est pas forcément poli, peut se prêter à l'insulte (« Je vomis votre répugnante descendance »), et faire preuve d'irrespect d'autrui, par exemple lorsque son usage permet de mystifier et de dominer des personnes linguistiquement moins savantes et qui « n'y entravent que dalle ». Bref la grossièreté, la vulgarité n'est le propre d'aucun niveau de langage, mais peut se rencontrer dans chacun, ce qui n'est pas le cas pour ces deux vers de Renaud Séchan, pleins de tendresse et de sensibilité, de tact et de respect : « Ma gonzesse, celle que j'suis avec, Ma princesse, celle que j'suis son mec ».

Le deuxième préjugé ne conteste pas dans l'ensemble l'utilité du niveau familial et populaire, mais peut toucher l'argot, alors que par exemple l'argot « parisien » jouit d'une large audience, notamment par toute une palette de vocabulaire, qui n'est parfois même plus ressenti comme argotique (« un battant », « se débîner », « dur de la feuille », « gadoue », pour n'en citer que quelques échantillons). Par contre, s'il s'agit de certains jargons particuliers, tels des usages « lycéens », la majorité du verlan, etc., d'emploi rare et réservés à des milieux de faible extension, il serait vain de recommander leur apprentissage.

Le troisième préjugé voudrait le limiter aux catégories sociales et aux métiers jugés « modestes », mais on peut constater que toutes sortes de personnes l'utilisent, parce que c'est l'usage qui convient souvent, que ce soit au cours du repas de famille, dans la rue ou dans un roman de Zola.

4. CONCLUSION

L'intérêt de chacun est de parfaire son français, d'en maîtriser progressivement l'acquisition, et cela concerne chacun des trois niveaux de langue, en vue d'une insertion toujours plus heureuse et performante dans la communication sociale. Chacun des **niveaux** est à la portée de ceux qui apprécient d'apprendre. Grâce à une bonne connaissance de chacun d'eux, tout francophone est susceptible d'adapter sa façon de parler ou d'écrire aux **personnes** interlocutrices et conformément aux **circonstances**, c'est-à-dire en tenant compte de la **situation**.